



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 06/2023**

Vevey, le 23 janvier 2023

**Deuxième réponse à l'interpellation du 07 octobre 2021 de M. Mickael Bertschy (VL) : « Quid de la résolution de janvier à propos du Cabinet cantonal des estampes ? » et réponse à la résolution du 28 janvier 2021 de M. Martino Rizzello (LCVL)**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En référence à l'interpellation déposée le 7 octobre 2021 par M. Mickael Bertschy (VL) concernant la renégociation de la convention du Cabinet cantonal des estampes avec le Canton de Vaud ainsi qu'à la résolution du 28 janvier 2021 de M. Martino Rizzello (LCVL), la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de l'issue des démarches entreprises à ce jour.

Pour rappel, voici la teneur des questions soulevées par l'interpellateur en octobre 2021 : « *La Municipalité a-t-elle entrepris une démarche de négociation de la convention dont l'échéance est fixée au mois de décembre 2021 ? Si oui, quelle stratégie adopte-t-elle dans le cadre de cette négociation ? Une dénonciation a-t-elle été envisagée ? Si non, qu'attend-elle pour entamer cette démarche ?* » Cette interpellation faisait suite à la résolution adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 28 janvier 2021 et formulée comme suit : « *Le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour renégocier la convention avec le Canton de Vaud concernant le Cabinet cantonal des estampes dans le but de trouver une meilleure répartition financière des charges si possible* ».

Rappeler également que depuis le 30 novembre 2022, le Musée Jenisch Vevey a été placé sous la responsabilité directe du Syndic et non plus du Service de la culture.

**Convention de partenariat**

Dans le but de préserver, de développer et de mettre en valeur les collections déposées au Cabinet cantonal des estampes, le Canton de Vaud, la Ville de Vevey et les institutions partenaires ont signé le 8 décembre 2016 une convention de partenariat valable pour une durée de cinq ans. Celle-ci vise à préciser les missions du Cabinet cantonal des estampes ainsi que les objectifs recherchés par les différents partenaires et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La convention de partenariat entre les détenteurs des fonds d'estampes vaudois déposés auprès du Cabinet cantonal des estampes sis au Musée Jenisch Vevey et la Ville de Vevey a été renouvelée tacitement fin 2021 comme le prévoit l'avant-dernier paragraphe de la convention. Les différentes fondations déposantes et le Canton se sont félicités à l'occasion de la Commission stratégique de l'excellente collaboration avec l'équipe en place du Musée Jenisch Vevey.

## **Cabinet vaudois des estampes**

Afin de bien comprendre le contexte, il est important de préciser ceci : le Cabinet cantonal des estampes ne dépend pas de l'Etat de Vaud. Il s'agit de la réunion des collections vaudoises d'estampes. Il pourrait s'appeler Cabinet vaudois des estampes.

Le principe qui a conduit à ce rassemblement était de penser que les collections isolées n'auraient ni la même visibilité, ni la même attractivité qu'un véritable Cabinet d'arts graphiques (à l'instar d'autres cantons).

Le Cabinet cantonal des estampes rassemble six fonds déposés au Musée Jenisch Vevey depuis 1989 qui représentent au total près de 40'000 estampes (soit le cinquième fonds le plus important de Suisse) :

- Le Fonds d'estampes de la Ville de Vevey financé par la commune. La collection d'estampes de la Ville de Vevey compte plus de 9'000 feuilles.
- La Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex qui compte environ 12'000 œuvres. Celle-ci est gérée et financée par ladite fondation, présidée par M. Pierre Vogt. Cette fondation finance ses propres acquisitions. Un bureau est aménagé au sein du Musée Jenisch pour une conservatrice adjointe de la Fondation qui fait l'inventaire des œuvres et la coordination de l'exposition annuelle organisée par le conservateur de la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex au Pavillon de l'estampe, en parfaite concertation avec l'équipe du Musée Jenisch Vevey. Les publications éditées pour accompagner ces expositions sont pour la majorité financées par la Fondation.
- Le Fonds Decker qui rassemble 82 chefs-d'œuvre de Dürer et Rembrandt est géré et financé par la Commission de gestion du Fonds Decker, propriété de l'Etat de Vaud, présidée par M. Michel Glauser. Les nouvelles acquisitions (rares) sont financées par le Fonds Decker, ainsi que les frais de gestion de la Commission de gestion.
- La Fondation Pierre Aubert gérée et financée par ladite fondation, présidée par M. Philippe Kaenel. La conservatrice de la Fondation Pierre Aubert gère les 1'400 gravures de Pierre Aubert. La Fondation ne fait pas de nouvelles acquisitions.
- La collection d'estampes du Musée Alexis Forel gérée et financée par l'association du Musée Alexis Forel présidée par M. Alain Colombara, dont les fonds qui représentent 700 estampes ne s'enrichissent pas également.
- Le Fonds d'estampes de l'Etat de Vaud est quant à lui géré par l'équipe du Cabinet cantonal des estampes et financé par une subvention de CHF 220'000.- de l'Etat de Vaud. Avec environ 12'000 œuvres, il représente 34% des œuvres du Cabinet cantonal des estampes. Il existe un contrat de mandat portant sur la gestion et l'augmentation des collections d'estampes de l'Etat de Vaud entre l'Etat de Vaud et la Ville de Vevey. Dans ce cadre, l'Etat de Vaud alloue une somme annuelle de CHF 30'000.- au Musée Jenisch Vevey afin d'enrichir ses collections. Ce montant ne figure pas dans le budget du MJV.

## **Budget**

Les coûts de fonctionnement du Musée Jenisch Vevey (communication, médiation, maintenance, logistique, accueil & boutique, etc.) sont répartis sur deux centres de coûts : 50% sur Musée Jenisch Vevey et 50% sur Cabinet cantonal des estampes. En effet, les visiteurs visitent le musée en entier et ne viennent pas seulement pour voir l'exposition en cours au Pavillon de l'estampe.

De 2013 à 2015, l'Etat a soutenu le Cabinet cantonal des estampes à hauteur de CHF 130'000.-. En 2016, l'Etat de Vaud a décidé d'augmenter la subvention allouée de CHF 10'000.-, puis de CHF 80'000.- dès 2017. Ainsi, l'Etat, qui représente l'une des six entités constitutives, participe à hauteur de CHF 220'000.- par an au financement du Cabinet cantonal des estampes, dont CHF 80'000.- sont destinés au financement des trois expositions annuelles au Pavillon de l'estampe. Les autres Fonds du Cabinet sont financés par les Fondations elles-mêmes, notamment pour ce qui concerne l'enrichissement des collections ou le commissariat d'exposition.

En se référant aux comptes 2021, les charges du Cabinet cantonal des estampes s'élèvent à CHF 764'183.-, et les recettes à CHF 53'632.- (hors subvention cantonale). Ainsi, la part des

cinq instances autres que l'Etat s'élèvent à CHF468'964.- (66%) et à CHF 241'587.- pour l'Etat (34%).

### **Négociation avec le Canton**

Le Cabinet cantonal des estampes constitue le joyau de la collection du Musée Jenisch Vevey. Ce serait une aberration de le voir quitter notre Ville et cela ne réduirait pas drastiquement les coûts puisque le Musée Jenisch Vevey devrait continuer à s'occuper des estampes appartenant à la Ville de Vevey ainsi que celles déposées par les autres organismes que le Canton.

Dans le cadre des dernières négociations de la convention de dépôt de la collection d'estampes cantonale, le Service des affaires culturelles du Canton s'est engagé à étudier la possibilité d'intégrer à la convention un montant de CHF 30'000.- pour les acquisitions d'œuvres, qui porterait ainsi sa contribution financière annuelle à CHF 250'000.-.

Il est par ailleurs précisé que, conformément à la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) déterminant le cadre des missions de sauvegarde des biens culturels mobiliers confiées à des institutions patrimoniales communales ou privées reconnues, dont le Cabinet cantonal d'estampes fait partie, l'État peut subventionner une institution par un « soutien à la sauvegarde d'un bien culturel mobilier dont il est propriétaire », mais n'en a pas l'obligation.

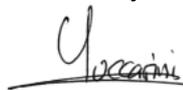
D'autres musées vaudois sont également reconnus comme institutions patrimoniales et dépositaires des collections archéologiques cantonales, sans toutefois bénéficier d'un budget supplémentaire alloué par le Canton pour leur gestion. C'est le cas du Musée d'Yverdon et région, ainsi que des Musées romains de Lausanne-Vidy et Nyon. C'est pourquoi le Service des affaires culturelles du Canton ne pourra pas aller au-delà de la contribution financière précitée, mais est prêt à entrer en matière sur des subventions ponctuelles dans le cadre de projets spécifiques futurs en lien avec la gestion des collections cantonales d'estampes.

Ainsi, fin 2022, l'Etat de Vaud a octroyé un soutien exceptionnel d'un montant de CHF 45'000.- à la Ville de Vevey pour le projet de mise à jour du logiciel de gestion des collections MuseumPlus et pour la mise en ligne des collections. Ce projet, estimé à un montant total de CHF 134'700.- ne coûtera que CHF 1'200.- à la Ville de Vevey (CHF 54'000.- Fonds AMZT, CHF 33'500.- Office fédéral de la culture, CHF 45'000.- Etat de Vaud, CHF 1'000.- Retraites populaires).

Enfin, chaque année, le Musée Jenisch recherche des fonds privés pour financer les expositions mêlant estampes et dessins proposées au rez-de-chaussée deux à trois reprises par an. En moyenne, plus de CHF 200'000.- francs sont récoltés chaque année auprès de la Loterie romande via la Fondation des Amis du Musée Jenisch Vevey et auprès de diverses fondations ou institutions. Ces montants ne figurent pas dans le budget de la Ville de Vevey. En outre, afin de mener des recherches sur ses importantes collections, le Musée Jenisch Vevey a pu bénéficier à deux reprises d'importants montants octroyés par l'Office fédéral de la culture : CHF 100'000.- pour la période 2021-2022 et CHF 54'000.- pour la période 2023-2024.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 23 janvier 2023

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini